

Mémoire présenté dans le cadre de la

Consultation sur les aires protégées au Bas-Saint-Laurent 2013

Déposé à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-
Saint-Laurent

Par Louise Lefebvre

Sainte-Luce, Mai 2013

Je présente ce mémoire en tant que citoyenne du Bas Saint-Laurent. Je suis hydrographe retraitée depuis peu de la fonction publique fédérale. J'ai une formation de biologiste et d'océanographe. Je suis membre depuis plus de 30 ans du Club des ornithologues du Bas Saint-Laurent.

Mon mémoire ne sera pas scientifique. Il s'agit ici d'un plaidoyer pour le gros bon sens. L'objectif provincial étant de préserver 12% du territoire pour 2015, je ne peux comprendre que la proposition ne préserve que 7,4% des territoires de la région dont nous sommes responsables alors que le Canada vise 17% et le Nouveau-Brunswick 13%.

Il s'agit de notre devoir de faire la protection de 12% du territoire, alors que nous avons aujourd'hui une chance inouïe et qui ne repassera pas de notre vivant sans doute. On nous a remis la responsabilité de notre région, alors assumons notre rôle. Je ne peux comprendre que lorsque ce devoir est remis aux mains des régions, nous ménageons, en ne protégeant que 7,4 % du territoire.

Si nous, qui vivons dans une contrée si peu peuplée, comment les autres régions plus urbaines pourront combler le 12% visé? C'est notre rôle de la faire, étant plus favorisés pour la grande proportion du territoire qui est demeurée inoccupée.

Je propose donc la protection de l'ensemble des 7 territoires d'intérêt. Je propose aussi de bonifier ces propositions par celle du territoire alternatif proposé par le Comité Chic-Chocs provenant du groupe de citoyens de Matane. J'ai beaucoup de respect pour ce groupe de bénévoles qui se dévoue sans compter pour préserver ce joyau naturel.

Je ne suis pas d'accord avec la démarche qui a été préconisée pour le choix des aires proposées en ce sens que la démarche a débuté par un tri par les industriels forestiers, puis par les exploitants miniers et éoliens. La démarche a donc soustrait dès le début ce qui pouvait être important à préserver. Cette démarche a été guidée par des références économiques et non de biodiversité. L'industrie forestière semble prendre beaucoup trop de place par rapport aux biologistes et autres spécialistes de la nature. Où étaient ceux-ci dans la réflexion préliminaire? Je crois qu'il aurait fallu débuter par considérer les espèces à risque et analyser le territoire en fonction de la diversité, en fonction de filtres fins. C'est au BAPE à soustraire du territoire et non à la CRÉBSL.

Ce territoire unique par sa faune et sa flore, ses montagnes et vallées se doit d'être protégé de la coupe forestière et de l'exploitation énergétique et minière. Il y existe plusieurs espèces à protéger et c'est notre rôle de le faire. Uniquement dans le cas de la Grive de Bicknell, espèce menacée à l'échelle du Canada, dont le Québec abriterait de 30 à 50 % de la population mondiale ainsi que 90 % des superficies d'habitat potentiel, je ne peux comprendre que nous irions manquer l'occasion de nous démarquer en protégeant ce réservoir unique pour la population encore faiblement inventoriée. Il en est de même pour l'Aigle royal, l'Arlequin Plongeur et le Garrot d'Islande, espèces à statut vulnérable. Que dire du Caribou, espèce menacée, dont l'habitat occupé et utilisable se doit d'être préservé.

Concernant la Grive de Bicknell, je tiens à citer cet extrait d'un document qui nous concerne particulièrement :

" La perte d'habitat est principalement liée aux activités industrielles et récréatives (exploitation forestière, installation d'éoliennes et de tours de communication et aménagement d'aires récréatives). Tant au Québec que dans les provinces maritimes, la Grive de Bicknell est présente dans des régions soumises à une exploitation forestière soutenue et cette activité constitue la principale menace pour l'espèce dans son aire de reproduction. "

Tiré de :

PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PROTECTION DE L'HABITAT DE LA GRIVE DE BICKNELL SUR LES TERRES PUBLIQUES PROVINCIALES, PORTRAIT DE LA SITUATION ET RECOMMANDATIONS POUR LES LES REGIONS DE LA GASPESIE ET DU BAS-SAINT-LAURENT
Préparé par Frédéric Bussière et Marie-France Julien

Ces dernières années et particulièrement en Gaspésie et au Bas Saint-Laurent, de nombreux parcs éoliens ont été installés en forêts montagnardes sans tenir compte de l'habitat de la Grive de Bicknell puisque sa présence était peu considérée à l'époque. Je parle ici par exemple, pour n'en citer que quelques-uns, des parcs éoliens du Mont Miller, Mont Cooper, L'Anse-à-Valleau, Mont Louis et Lac Alfred situé sur la montagne Saint-Pierre (près de Saint-Irène, dans la Matapédia).

La création d'une aire protégée incluant la proposition du comité des Chic-Chocs pourrait être un projet d'envergure permettant de sauvegarder des paysages magnifiques. Il en a été peu question de la qualité de ces paysages mais il faut être conscient du potentiel que cela comporte. Sans faire d'études économiques, il serait logique de penser qu'il serait plus rentable de préserver une telle zone pour sa beauté que de la spolier par des coupes forestières qui rapportent très peu par rapport au revenu potentiel que pourrait rapporter le développement récréotouristique.

Ce que cet exercice nous permet de faire, est une occasion unique. Préservons les Chic-Chocs, pour les générations futures. Ayons une vision à long terme, soyons responsables. Faisons notre part avant qu'il ne soit trop tard, dans 10 ans et plus, ce sera plus difficile, l'intégrité des Chic-Chocs ne sera plus.